



ORCHESTRE
PHILHARMONIQUE
DE STRASBOURG

ORCHESTRE NATIONAL

REGLEMENT DE CONCOURS

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg recrute

un alto du rang

Concours le mercredi 7 mai 2025

Début des épreuves à 9h30 (tirage au sort de l'ordre de passage à 9h15). Toutes les épreuves ont lieu à Strasbourg, Palais de la musique et des Congrès. Les frais de voyage et de séjour ne sont pas remboursés.

Inscriptions sur www.philharmonique.strasbourg.eu sous la rubrique « Orchestre », puis « concours et recrutements » le lundi 28 avril 2025 au plus tard.

EPREUVES

Diapason de l'Orchestre : LA 442

➔ **Les coups d'archet sont à titre indicatif**

Un concerto au choix parmi :

- BARTOK : Concerto pour alto (1^{er} mouvement, *Lento Parlando* exclu)
ou
WALTON : Concerto pour alto (1^{er} mouvement)
ou
HINDEMITH : Der Schwanendreher (1^{er} mouvement)

Un concerto au choix parmi :

- HOFFMEISTER : Concerto en Ré majeur (1^{er} mouvement avec cadence)
ou
STAMITZ : Concerto en Ré majeur (1^{er} mouvement avec cadence)

Une pièce imposée :

BACH : Sarabande et Gigue d'une des trois premières suites pour violoncelle seul

Traits d'orchestre (téléchargeables sur notre site internet www.philharmonique.strasbourg.eu sous la rubrique « concours et recrutements ») :

BRUCKNER : Symphonie n°4 : 2^e mouvement, Andante quasi allegretto

MENDELSSOHN : Songe d'une nuit d'été, Scherzo (jusqu'à « G »)

STRAUSS : Don Juan (jusqu'à la mes. 66, 1^{er} temps)

RAVEL : Daphnis et Chloé

MAHLER : Symphonie n°10 (2 extraits)

MOZART : Ouverture de la Flûte Enchantée

BRAHMS : Variations sur un thème de Haydn n°4, 5, 7 et 8

BEETHOVEN : Symphonie n°5 : 2^e mouvement, Andante con moto

Un-e accompagnateur-trice officiel-le sera à la disposition des candidats.

Les répétitions (gratuites) ont lieu la veille du concours. Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter la régie de l'Orchestre par mail le vendredi 2 mai 2025 au plus tard à l'adresse suivante : OrchestrePhilharmoniqueConcours@strasbourg.eu

CONDITIONS D'EXERCICE

Prise de fonction : à déterminer d'un commun accord

Obligations contractuelles : 30 services/mois

Rémunération : En référence à la grille indiciaire des musiciens de l'Orchestre, la rémunération brute mensuelle s'établit à 3465,92 € ou 3498,24 €, décomposés comme suit :

- Traitement mensuel brut : 2884,75 € (indice majoré 586) ou 2914,29 € (indice majoré 592). Le classement indiciaire dépend de l'expérience professionnelle et artistique.
- Indemnité de résidence : 1 % du traitement mensuel brut/mois
- Indemnité de fonction : 219,05 €/mois
- Indemnité d'expertise : 1/12^e du (traitement mensuel brut + indemnité de résidence) / mois
- Indemnité de sujétion (usure et entretien de l'instrument) : 90,47 €/mois

Compléments de rémunération :

- Forfait audiovisuel : 1827 € bruts/an
- Avance sur redevances : 160 € bruts/an
- Forfait mobilité durable (le cas échéant)
- Supplément familial de traitement (le cas échéant)
- Participation possible de l'Orchestre à la couverture mutuelle et à la prévoyance
- Prestations d'action sociale proposées par le CNAS